

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yohan GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Lionel GAZEAU et Noël VERDON

Date de convocation : 2 mai 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée pour l'année 2023

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération n° D106-COS201020 portant adhésion de Trivalis à l'association Géo Vendée,

Vu la délibération n° D042-BUR020321 portant adhésion de Trivalis à la convention d'accès à la banque de données de l'association Géo Vendée pour l'année 2021,

Vu la délibération n° D066-BUR100522 portant adhésion de Trivalis à la convention d'accès à la banque de données de l'association Géo Vendée pour l'année 2022,

Considérant les statuts de l'association « Géo Vendée » et les tarifs 2023 votés par l'assemblée générale de l'association.

Considérant l'objet de l'association qui vise, entre autres, à l'enrichissement des référentiels géographiques et leur adaptation aux besoins spécifiques des utilisateurs mais aussi à la production et la constitution d'une banque de données géographiques.

Considérant les bases de données accessibles dont le syndicat peut avoir usage.

Considérant les projets du syndicat d'information géographique en matière de déchets qui permettront une meilleure connaissance de l'organisation du service en vue de la recherche permanente de son optimisation en lien avec ses adhérents.

Considérant que Trivalis et l'association Géo Vendée ont signé le 30 juin 2022 une convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

Considérant que Trivalis souhaite continuer à utiliser les services de l'association Géo Vendée et notamment l'accès à la banque de données « GV consult », pour les blocs thématiques suivants :

- Réseaux,
- Sécurité,
- Cadre de vie.

Cet accès pourra ultérieurement être complété par l'accès aux autres blocs.

Le Président propose au bureau de renouveler la convention entre Trivalis et l'association Géo Vendée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 pour une durée se terminant le 31 décembre 2023 et pour un montant de 4 030,05 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour ;

- **Approuver** la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée ci-jointe à intervenir avec Géo Vendée pour l'année 2023,

- **Autoriser** le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée ci-jointe à intervenir avec Géo Vendée pour l'année 2023,
- **Autorise** le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).